

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 15 MAI 2019 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À SEPT-ÎLES ET PAR VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Solange Turgeon, vice-présidente
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Roger Dubé
 Geneviève Fafard
 Josée Francœur
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Diane Ouellet
 France St-Pierre
 Jean-Marie Vollant

ABSENCES

Ginette Côté
 Jean-Pierre Porlier
 Danielle Sirois

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique régulière à 16 h 40.

Le président souligne la présence du nouveau directeur de santé publique par intérim, Dr Donald Aubin, du nouveau directeur des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique, M. Danny Gagnon, et du nouveau directeur adjoint à la logistique – volet hôtellerie, buanderie, approvisionnements et transports, M. Yannick Sauvé.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2019-05-494

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mai 2019 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance publique régulière du 20 mars 2019

Résolution 2019-05-495

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 20 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance spéciale du 9 avril 2019

Résolution 2019-05-496

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 9 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président, monsieur Denis Miousse, mentionne que les présidents des conseils d'administration et les présidents-directeurs généraux des établissements ont eu le privilège de rencontrer la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, il y a quelques semaines.

Essentiellement, madame McCann voulait faire connaître les orientations qu'elle et son gouvernement entendaient mettre de l'avant.

Elle a d'abord confirmé qu'il n'y aurait pas de réforme des structures et que les CISSS et CIUSSS actuels étaient là pour demeurer. Elle veut cependant mettre de l'avant une réforme pour faciliter l'accès aux différents services offerts dans les établissements en proposant une décentralisation de ces services.

Madame McCann est très consciente de l'essoufflement que vivent plusieurs membres du personnel et elle veut mettre en place un contexte qui prendra soin de ce personnel. Son cheval de bataille sera d'abord d'endiguer le temps supplémentaire obligatoire.

Une autre priorité sera de trouver les moyens pour diminuer de manière significative l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante. Nous sommes conscients que ce n'est pas pour demain. Nous devons toutefois mettre les efforts pour y parvenir.

Pour conclure, la ministre souhaite mettre en place un plan ratio *préposés aux bénéficiaires/infirmières* et elle demande aux présidents-directeurs généraux, directeurs et gestionnaires de rencontrer leur personnel sur une base régulière afin de garder un contact permanent avec eux. Au terme de cette rencontre, le président a confirmé à madame McCann que ces engagements recevaient l'aval du CISSS de la Côte-Nord.

Dans un autre ordre d'idée, le président salue toutes les personnes qui ont participé aux dernières négociations, tant du côté patronal que syndical. Ces discussions mèneront à la signature d'une convention collective régissant tout le personnel du CISSS de la Côte-Nord. Il les remercie pour le sérieux qu'elles ont mis afin de compléter ces discussions. Passer de 31 unités de négociation, avec chacune leurs particularités, à quatre unités n'a sûrement pas été une mince tâche.

Grâce au travail accompli par les différentes instances, trois ententes sont acceptées à 98 % pour le personnel *paratechnique, soins auxiliaires et métiers* de même que chez le personnel de *bureau, techniciens et professionnels de l'administration* ainsi que pour les *techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux*.

Une entente de principe est aussi à être votée par les membres du personnel des soins infirmiers et cardiorespiratoires et, fait à noter, sans avoir eu recours à un arbitre. Le président confirme que les membres du conseil d'administration étaient très heureux d'apprendre ces résultats.

Le président signale que le directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques, monsieur Marc Brouillette, fera état, au cours de la présente rencontre, des principaux points touchant ces ententes.

En terminant, le président mentionne que tous ont été secoués par le drame de cette fillette de 7 ans de Grandy. Il souhaite saluer l'initiative des vingt directeurs et directrices de la protection de la jeunesse du Québec qui, dans une lettre commune, ont déclaré qu'ils ne pourraient plus tolérer les circonstances et événements qui mettent en péril la vie des enfants. Ils se sont offerts pour prendre part activement à la réflexion annoncée par le gouvernement.

Le président offre à la directrice de la protection de la jeunesse de la Côte-Nord, madame Marlene Gallagher, l'appui du conseil d'administration et il lui confirme que cette instance appuie ses propos à savoir que chaque enfant mérite un regard bienveillant, attentif et porteur des valeurs qui nous sont chères comme société.

Le président propose un moment de recueillement pour la fillette de 7 ans et pour qu'un tel drame n'arrive plus jamais, dans aucune région du Québec.

6. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, indique que beaucoup d'énergie a été consacrée à l'élaboration du budget 2019-2020 au cours des dernières semaines. Un enjeu très important en ce qui a trait à la main-d'œuvre retient aussi l'attention avec la période des vacances estivales qui arrive à grands pas. Les directions concernées travaillent de concert pour mettre en place des plans de contingence afin d'assurer l'ensemble des soins.

Par ailleurs, monsieur Fortin mentionne qu'il en est à sa troisième tournée régionale des installations, celle-ci devant être complétée au début de juin. Il lui reste à visiter la Basse-Côte-Nord, Fermont et Schefferville. Il a déjà recueilli de nombreux commentaires auprès du personnel rencontré, ce qui s'avère très instructif pour l'équipe de direction. Il est aussi prévu que les directeurs et directrices effectuent la tournée de leurs équipes au cours des prochaines semaines. L'exercice permettra d'établir un portrait de la sensibilité du personnel en matière de conditions de travail afin que l'équipe de direction puisse y agencer ses orientations et orienter ses décisions.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations de membres actifs

Résolution 2019-05-497

Attendu la demande de nomination de monsieur Jean-François Cabot, pharmacien, numéro de permis 40312, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de la Minganie et une pratique secondaire dans toutes les autres installations de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-183);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de monsieur Jean-François Cabot, pharmacien, numéro de permis 40312;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de la Minganie et une pratique secondaire dans toutes les autres installations de la Côte-Nord, à compter du 15 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations de membres associés

Résolution 2019-05-498

Attendu la demande de nomination du Dr Étienne St-Louis, anesthésiologue, numéro de permis 15660, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « anesthésiologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-172);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Étienne St-Louis, anesthésiologue, numéro de permis 15660;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « anesthésiologie », rétroactivement au 25 février 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-499

Attendu la demande de nomination de la Dr^e Rachel St-Pierre, urologue, numéro de permis 18194, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « urologie (clinique externe, salle d'opération, cystoscopie) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-177);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^r Rachel St-Pierre, urologue, numéro de permis 18194;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « urologie (clinique externe, salle d'opération, cystoscopie) » pour la période du 10 décembre 2018 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la transmission de son certificat de conduite professionnelle du Collège des médecins du Québec;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-500

Attendu la demande de nomination du Dr Michel-Hugues Lebel, urologue, numéro de permis 10469, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « urologie (consultation, clinique externe, endoscopie, chirurgie [urdo-urologie], urologie générale, pédiatrique, oncologie et biopsies prostatiques sous guidage par écho) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-176);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Michel-Hugues Lebel, urologue, numéro de permis 10469;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « urologie (consultation, clinique externe, endoscopie, chirurgie [urdo-urologie], urologie générale, pédiatrique, oncologie et biopsies prostatiques sous guidage par écho) » pour la période du 9 novembre 2018 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la transmission de son certificat de conduite professionnelle du Collège des médecins du Québec;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-501

Attendu la demande de nomination du Dr Tomy Brousseau, urologue, numéro de permis 18483, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « urologie (consultation, clinique externe, salle d'opération, biopsie et échographie de la prostate PRN) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-178);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Tomy Brousseau, urologue, numéro de permis 18483;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « urologie (consultation, clinique externe, salle d'opération, biopsie et échographie de la prostate PRN) » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la transmission de son certificat de conduite professionnelle du Collège des médecins du Québec;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-502

Attendu la demande de nomination de la Dr^e Geneviève Côté, omnipraticienne, numéro de permis 11356, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en « service de traitement de la dépendance aux opioïdes au centre multiservices de Sept-Îles » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-175);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la Dr^e Geneviève Côté, omnipraticienne, numéro de permis 11356;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;

- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « service de traitement de la dépendance aux opioïdes au centre multiservices de Sept-Îles », rétroactivement au 13 juin 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-503

Attendu la demande de nomination du Dr Bernard Legault, dentiste, numéro de permis 04116, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en dentisterie aux installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-174);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Bernard Legault, dentiste, numéro de permis 04116;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord aux installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en dentisterie pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-504

Attendu la demande de nomination du Dr Marc-Antoine Fontaine, dentiste, numéro de permis 95776, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des priviléges en dentisterie à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 2 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-173);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Marc-Antoine Fontaine, dentiste, numéro de permis 95776;

- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en dentisterie pour la période du 26 mars 2019 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Démissions

Résolution 2019-05-503

Attendu la lettre de démission du Dr Yves-Marie Dion, chirurgien vasculaire, membre associé à l'installation de Sept-Îles, lettre datée du 6 mars 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 7 mars 2019;

Attendu que le délai de 60 jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais que le comité exécutif recommande tout de même d'accepter cette démission, considérant les explications et échanges entre celui-ci et la présidente du CMDP;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-182);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Yves-Marie Dion, chirurgien vasculaire, numéro de permis 75333, à compter du 7 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-506

Attendu la lettre de démission de la Dre Alexandra Murray, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, lettre reçue le 19 mars 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 14 juin 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-180);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la Dre Alexandra Murray, omnipraticienne, numéro de permis 16143, à compter du 14 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-507

Attendu la lettre de démission de la Dre Faiza Naseem, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, lettre reçue le 27 mars 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 31 mai 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-179);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la Dre Faiza Naseem, omnipraticienne, numéro de permis 17497, à compter du 31 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-508

Attendu la lettre de démission du Dr David Trépanier, omnipraticien, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, lettre reçue le 3 avril 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 30 mai 2019;

Attendu que le délai de 60 jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais que les membres du comité exécutif recommandent tout de même d'accepter cette démission;

Attendu que le chef du département régional de médecine générale et le chef du service de l'urgence de l'Hôpital Le Royer recommandent d'accepter cette démission;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-181);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr David Trépanier, omnipraticien, numéro de permis 11423, à compter du 30 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le CMDP a amendé sa résolution CMDP-2019-149 en raison d'une erreur qui s'était glissée dans sa recommandation présentée lors de la séance publique du conseil d'administration du 20 mars dernier concernant l'acceptation de la démission de la Dr^e Jillian Follett, omnipraticienne, numéro de permis 17724. On aurait dû y lire que le délai de 60 jours était respecté.

Résolution 2019-05-509

Attendu la lettre de démission de la Dr^e Jillian Follett, omnipraticienne, membre actif à l'installation de la Minganie, lettre datée du 4 février 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 5 avril 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation amendée du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-149);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la Dr^e Jillian Follett, omnipraticienne, numéro de permis 17724, à compter du 5 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-05-510

Attendu la lettre de démission de la Dr^e Marie-France Bernier, omnipraticienne, membre actif à l'installation de la Minganie, lettre reçue le 12 mars 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 7 juin 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-184);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la Dr^e Marie-France Bernier, omnipraticienne, numéro de permis 10142, à compter du 7 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

9.1.4. Autorisation pour le recours à des experts externes

Résolution 2019-05-511

Attendu que l'article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) stipule que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à un expert externe à l'établissement;

Attendu qu'un comité de discipline, présidé par D^re Marion L'Espérance, a été formé par le comité exécutif du CMDP afin d'étudier une plainte;

Attendu la demande formulée par le comité de discipline d'avoir recours à des experts externes;

Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (CMDP-2019-189);

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** le comité de discipline, présidé par D^re Marion L'Espérance, à recourir à des experts externes, si les membres de ce comité l'estiment nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Désignation d'une administratrice au conseil d'administration du CISSS par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers (CII) de l'établissement – Madame France St-Pierre

Ce point a été traité en début de séance, soit après le point 2, afin que la nouvelle administratrice puisse prendre part aux discussions et aux décisions.

Résolution 2019-05-512

Attendu la démission de madame Manon Cody comme membre désignée par et parmi le conseil des infirmières et infirmiers (CII) au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la consultation menée auprès du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la proposition de la candidature de madame France St-Pierre, infirmière au CISSS de la Côte-Nord à l'installation de l'Hôpital de Sept-Îles;

Il est proposé et appuyé :

- **De désigner** madame France St-Pierre administratrice au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord pour le collège du conseil des infirmières et infirmiers, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Structure organisationnelle

11.2.1. Nomination au poste de directeur adjoint aux ressources financières

Madame Johanne Beaudoin déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

Résolution 2019-05-513

Attendu la nécessité d'optimiser la gestion de la Direction des ressources financières (DRF);

Attendu que la création du poste de directeur adjoint à la DRF demeure en deçà de la cible prescrite pour l'établissement;

Attendu que le président-directeur général fera les représentations auprès du Ministère pour la détermination de la classe salariale;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** l'abolition du poste d'adjoint;
- **D'accepter** la création du poste de directeur adjoint à la DRF;
- **De nommer** madame Nadia Beaudoin au poste de directrice adjointe à la DRF, et ce, à compter du 15 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

11.2.2. Ouverture du poste de directeur adjoint du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)

Résolution 2019-05-514

Attendu que la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) doit entreprendre la phase de consolidation du « Plan de transformation SAPA »;

Attendu que la Direction du programme SAPA doit optimiser la gestion de proximité;

Attendu l'ampleur de cette direction ainsi que les enjeux s'y rattachant;

Attendu que l'ajout de ce poste de cadre supérieur demeure à l'intérieur du nombre prescrit par le Ministère pour l'établissement;

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir ce poste d'encadrement supérieur;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour le poste de directeur adjoint du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- **De nommer** les personnes suivantes pour composer le comité de sélection :
 - M. Denis Miousse
 - Mme Solange Turgeon
 - Mme Johanne Savard et/ou M. Marc Fortin
 - Mme Anick Bellavance
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

11.2.3. Ouverture du poste de directeur adjoint aux ressources humaines, communications et affaires juridiques

Résolution 2019-05-515

Attendu que la structure de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ) doit être rehaussée afin que les mandats qui lui sont confiés soient pleinement assumés;

Attendu que l'ajout de ce poste de cadre supérieur demeure à l'intérieur du nombre prescrit par le Ministère pour l'établissement;

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir le poste d'encadrement supérieur;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour le poste de directeur adjoint à la DRHCAJ;
- **De nommer** les personnes suivantes pour composer le comité de sélection :
 - M. Denis Miousse
 - Mme Solange Turgeon
 - Mme Johanne Savard et/ou M. Marc Fortin
 - M. Marc Brouillette
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

11.2.4. Ouverture du poste de directeur des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

Résolution 2019-05-516

Attendu que madame Nadine Lachance quitte son poste le 19 juillet 2019;

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir ce poste d'encadrement supérieur;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour le poste de directeur des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique;
- **De nommer** les personnes suivantes pour composer le comité de sélection :
 - M. Denis Miousse
 - Mme Solange Turgeon
 - Mme Johanne Savard
 - M. Marc Fortin
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Budget 2019-2020

Le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, signale que la préoccupation première de la direction est de maintenir et de consolider les services à la population. Il faut toutefois faire face à un défi majeur puisque de nombreux postes demeurent vacants en raison d'une pénurie de main-d'œuvre importante. Cette situation fait en sorte que l'on doit faire appel à de la main-d'œuvre indépendante, qui s'avère plus coûteuse, et recourir au temps supplémentaire obligatoire, ce qui explique en partie le déficit anticipé.

Il précise qu'au cours de la dernière année, du personnel a été ajouté à la Direction des ressources humaines pour accentuer le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Des ressources ont aussi été ajoutées dans des secteurs névralgiques où les listes d'attente sont en expansion, entre autres à la Direction de la protection de la jeunesse.

Monsieur Fortin souligne que la Côte-Nord a reçu une aide ponctuelle du Ministère et que des démarches sont en cours pour obtenir une aide financière récurrente, par exemple pour couvrir les services additionnels d'une quinzaine de lits ouverts au Pavillon Boisvert ou les nouvelles ressources intermédiaires à Sept-Îles.

Le président-directeur général a confiance que le Ministère se montrera compréhensif des réalités nord-côtières.

Résolution 2019-05-517

Attendu les revenus confirmés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2019-2020 et les prévisions budgétaires déposées par la direction, lesquelles prévoient un déficit;

Attendu l'obligation d'adopter un budget en équilibre en vertu de l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et les directives de la circulaire 2019-003;

Attendu que le plan de retour à l'équilibre budgétaire triennal a reçu l'aval du MSSS;

Attendu que les mesures de redressement budgétaire incluses au budget n'ont pas d'impact sur l'accès aux services;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, selon la recommandation du comité de vérification, le budget 2019-2020 du CISSS de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et le président-directeur général ou la présidente-directrice générale adjointe à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Ententes de principe – Catégories 1, 2, 3 et 4

Les catégories de personnel du CISSS de la Côte-Nord sont les suivantes :

- Catégorie 1 : Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
- Catégorie 2 : Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers
- Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens, professionnels de l'administration
- Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Des ententes de principe pour les catégories 2, 3 et 4 ont été ratifiées. L'entente de principe pour la catégorie 1 est présentement en consultation auprès du personnel concerné. Ces ententes ont été présentées au comité de direction du CISSS ainsi qu'au comité des ressources humaines du conseil d'administration.

La conclusion de ces ententes facilitera les échanges visant la mise en place d'actions structurantes nous permettant d'apprecier, avec les instances concernées, les défis de rétention de la main-d'œuvre et l'amélioration de la qualité de vie du personnel afin d'assurer les meilleurs services possible aux usagers.

Résolution 2019-05-518

Attendu que la Loi 30 prévoit la négociation des ententes locales lors de fusion d'établissements;

Attendu que les parties en sont venues à une entente;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter**, telle que présentées, les dispositions locales des conventions collectives des quatre catégories de personnel du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Rapport du président-directeur général sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Le rapport sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie pour la période se terminant le 31 mars 2019 fait état :

- du nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie : 138 en centre hospitalier, 122 en CHSLD, 304 à domicile et 219 en maison de soins palliatifs;
- du nombre de sédatrices palliatives continues administrées : 4;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées : 17;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir administrées : 10;
- du nombre de demandes d'aide médicale à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs : 7 (les raisons peuvent être les suivantes : décès avant l'administration de l'aide médicale à mourir, critères d'admissibilité non conformes ou retrait de la demande d'aide médicale à mourir).

Il est précisé que les personnes peuvent être comptabilisées plus d'une fois; par exemple, une même personne peut avoir été en soins palliatifs à domicile, avoir aussi fait des séjours à l'hôpital et être allée en maison de soins palliatifs.

11.6. Politique portant sur les dispositifs médicaux réutilisables empruntés, loués ou à l'essai

Résolution 2019-05-519

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord doit se doter d'une politique portant sur la gestion des dispositifs médicaux réutilisables empruntés, loués ou à l'essai;

Attendu qu'il s'agit d'une exigence à la suite de la visite d'Agrément Canada à l'automne 2018;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter**, telle que présentée, la politique portant sur les dispositifs médicaux réutilisables empruntés, loués ou à l'essai.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Plan d'action régional en santé et bien-être des hommes

Résolution 2019-05-520

Attendu que le plan d'action régional en santé et bien-être des hommes doit être adopté par le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le plan d'action régional en santé et bien-être des hommes, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

11.8. Formation d'un sous-comité de sélection pour le comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord

Résolution 2019-05-521

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a approuvé le règlement du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord lors de la séance du 20 mars dernier;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord a procédé à un appel de candidatures auprès de onze organismes de promotion des intérêts des personnes d'expression anglaise identifiés par le comité provincial;

Attendu qu'il est prévu dans le règlement du comité régional que le conseil d'administration doit mettre en place un sous-comité de sélection afin de valider que les candidatures qui seront retenues répondront aux critères énoncés dans ce dernier;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les deux membres suivants du conseil d'administration au sous-comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures, en collaboration avec le responsable des services en langue anglaise au sein de l'établissement :
 - Mme Johanne Beaudoin
 - Mme Diane Ouellet

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 23 avril 2019, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

En l'absence de monsieur Porlier, madame Johanne Beaudoin présente les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Régime d'examen des plaintes : quatre recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 13 mars 2019, six recommandations ont été complétées le 23 avril et 65 dossiers demeurent en étude.
- Tableau de suivi des dossiers de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique.
- Tableau de bord de gestion des risques.
- Adoption du rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité.
- Adoption du calendrier 2019-2020 des rencontres du comité.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni plus tôt aujourd'hui, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 20 mars 2019.
- Agrément – Suivi.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 14 mai 2019, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Voici les sujets discutés lors de cette rencontre :

- CLSC de Port-Menier.
- Budget 2019-2020 du CISSS de la Côte-Nord.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 25 avril et le 7 mai 2019, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets discutés lors de la rencontre du 25 avril 2019 sont les suivants :

- Dossier vacances estivales – mesures à prendre.
- Temps supplémentaire obligatoire – État de situation.
- Rétention du personnel – Moyens mis en place.
- Tableaux de bord.
- État de situation – Négociation locale.

Les sujets discutés lors de la rencontre du 7 mai 2019 sont les suivants :

- Présentation des matières locales.
- Disparités régionales.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier étant absent, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

13. Affaires nouvelles

13.1. Direction de la protection de la jeunesse – État de situation

Madame Marlene Gallagher présente un état de situation à la suite du décès tragique d'une fillette survenu à Granby. Elle fait part des impacts directs et indirects qui se font sentir sur la Côte-Nord et des mesures mises en place, tant au plan provincial que régional, pour appuyer le travail des

intervenants et faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus. Elle ajoute qu'elle a réitéré aux employés de la DPJ de la Côte-Nord toute sa confiance en leurs compétences et en leurs connaissances et leur a confirmé que tout le soutien nécessaire leur serait accordé à la suite de ce drame.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

15. Clôture de la séance

Résolution 2019-05-522

L'ordre du jour étant épuisé, il est **unanimement résolu** :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mai 2019 à 17 h 56.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire